

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 18 novembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 6 novembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE.

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Laure SUDRE, Christian BONZI, Jean SICARD, Louis BARRET, Pierre COSTES, Jean-Marie GARCIA, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Frédérique ESQUEVIN, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Pierre CRESPO, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE

Membres excusés :

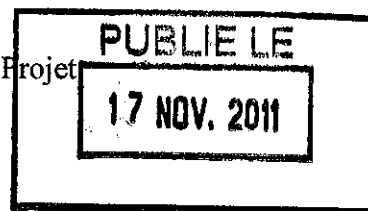
Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER (pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Olivier BRAULT, Dominique BILLET, Marcel COULIOU, Michel ALBINET (Pouvoir à Monsieur Jean-Philippe ROQUES), Jacques LASSERRE (Pouvoir à Monsieur Pierre CRESPO), Claude JULIEN (Pouvoir à Madame Elisabeth LARAUD), Max AMIEL

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, André BAUP, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS

N° 6/147 : VALIDATION DU PROJET D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés : Direction Générale des Services / Mission Projet
Région - C.P.E.R



Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, rapporteur

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois créée depuis le 1^{er} janvier 2003, a procédé à l'élaboration de son projet d'Agglomération.

Le projet d'agglomération, proposé dans le cadre de la Loi d'Orientation pour le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, est un document de référence à moyen terme (10 à 15 ans) et constitue l'expression politique de l'agglomération pour renforcer son attractivité et promouvoir son développement.

Il a pour objet de définir et prioriser les choix stratégiques de l'agglomération en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'habitat, d'environnement, de politique de la ville, de maîtrise foncière.

Il permettra à la Communauté d'agglomération de se donner un sens en définissant une ambition commune aux 16 communes, en développant un sentiment d'appartenance communautaire et en structurant l'action communautaire.

D'autre part, étape préalable et incontournable à la négociation avec l'Etat, la Région, et le Département d'un contrat d'agglomération, il permettra d'accéder à d'autres financements que les financements de droit commun, notamment les financements au titre du volet territorial du CPER.

Réalisée de février à avril, la première phase de l'intervention du cabinet Nicaya, choisi par la Communauté d'Agglomération pour accompagner techniquement la démarche, a consisté à réaliser une analyse culturelle du territoire et à élaborer un diagnostic. La première analyse a permis de rechercher au travers d'échanges avec des témoins du territoire ce qui fait la singularité du territoire de l'agglomération et de mettre à jour une logique et une sensibilité historique afin de définir une position, une ambition et une orientation générale du projet. Le diagnostic a permis d'éclairer certaines problématiques de la communauté d'agglomération albigeoise aujourd'hui.

De ces travaux, sont ressortis deux orientations fondamentales du projet :

- ↳ Rechercher une excellence des conditions de vie et d'activité sur l'ensemble du territoire
- ↳ Développer une attractivité favorisant la création de richesses, matérielles et humaines

À partir de ces orientations, des réflexions thématiques ont été menées par des petits groupes de travail dans tous les domaines significatifs de cette ambition communautaire. Ont été associés à ces travaux, les élus communaux et communautaires ainsi que des acteurs

locaux choisis pour leurs compétences. Le résultat de ces réflexions a conduit à la rédaction d'une première ébauche de projet d'agglomération.

Ce document de travail et de réflexion a ensuite été ouvert à une concertation élargie avec la société civile et les acteurs du territoire albigeois.

Plus de 100 organismes et associations de l'agglomération ont été consultés pour recueillir les avis, observations de chacun. Beaucoup d'entre eux ont été rencontrés pour échanger plus facilement.

Des réunions dans l'ensemble des conseils municipaux de l'agglomération ont eu lieu pour amener la participation de l'ensemble des élus communaux.

Enfin, le conseil de développement composé d'une partie de ces associations et organismes a été réuni le 30 octobre 2003 et a donné son avis sur le projet.

Le projet d'agglomération qui vous a été adressé et qui vous est soumis aujourd'hui a été enrichi par cette concertation. Il se décline en 5 axes :

- ↳ Concevoir et développer un modèle d'urbanisme d'excellence
- ↳ Favoriser le développement d'un niveau général de compétences humaines des populations de la communauté d'agglomération
- ↳ Développer l'animation communautaire
- ↳ Développer l'attractivité de la communauté d'agglomération sur les plans économique, touristique et démographique
- ↳ Rechercher des créateurs de richesses

La mise en œuvre des axes stratégiques de ce projet d'agglomération se fera en recherchant une participation large des acteurs et de la population de la Communauté d'agglomération de l'albigeois.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'article 26 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 Juin 1999.

VU le décret N° 2000-1248 du 21 Décembre 2000 relatif aux projets d'agglomération.

VU l'avis du Conseil de développement de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois du 30 Octobre 2003.

VU le projet d'agglomération en annexe de cette délibération.

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'agglomération tel qu'annexé à cette délibération,

DEMANDE la mise en œuvre des axes stratégiques de ce projet d'agglomération.

SOLLICITE la préparation et la négociation d'un contrat d'agglomération avec l'Etat, la Région et le Département pour la période 2004-2006 à partir de ce projet d'agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des décisions administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le

20 NOV. 2003

PREFECTURE DU TARN